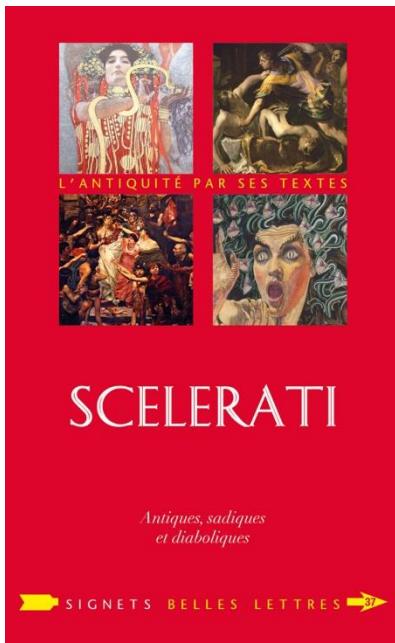


Hommage de M. Laurent PERNOT



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son auteur, "Scelerati" *Antiques, sadiques et diaboliques*. Textes choisis et présentés par Caroline Petit, Paris, Les Belles Lettres, collection "Signets", 2023, xxvi-225 pages.

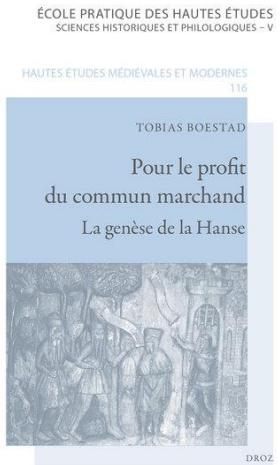
Caroline Petit, professeure associée d'études classiques et d'histoire de la médecine à l'Université de Warwick, est connue de notre compagnie, qui a couronné deux de ses ouvrages, le tome III des œuvres de Galien dans la Collection des universités de France (Prix Raymond et Yvonne Lantier 2010) et *Galien de Pergame ou la rhétorique de la Providence*, paru chez Brill (Médaille de Chénier 2019). En marge de ses recherches philologiques, elle publie ici un volume vif et pénétrant sur l'immense problème de la représentation du mal dans l'Antiquité gréco-romaine. Le concept est très large et couvre, sous le mot *scelerati*, toutes sortes d'hommes et de femmes signalés pour leurs forfaits et pour des attentats à la morale tant profane que religieuse.

Conformément aux règles de la collection, le livre s'ouvre par un entretien avec une personnalité, ici l'écrivain et critique littéraire américain Daniel Mendelsohn, auteur d'une célèbre enquête sur les crimes nazis, *Les Disparus*, mais aussi d'une thèse de doctorat sur Euripide. S'interrogeant sur le mal dans une perspective transhistorique, D. Mendelsohn montre comment la mise en scène des méchants, par la littérature, reflète les questions qui inquiètent une société donnée.

Suit, toujours comme le veut la collection, une anthologie de textes grecs et latins illustrant les différentes facettes du sujet. Près de cent cinquante passages, dus à une cinquantaine d'auteurs différents, présentent, successivement, la condamnation du vice par les philosophes, les anti-héros tragiques, la brutalité des tyrans, les sacrilèges, la perversité au féminin, la barbarie, la luxure, enfin le passage d'un regard païen à un regard chrétien et la figure de Satan. Des morceaux célèbres, comme les vers d'Euripide et de Sénèque sur Médée, les récits de Suétone sur les dernières années de Tibère ou les réflexions de Plutarque sur les retards de la justice divine, alternent avec des passages moins connus, dont certains sont tirés, notamment, de la littérature médicale et des traités de physiognomonie. Les extraits sont donnés, sauf exception, dans les traductions publiées aux Belles Lettres.

Certaines pages inspirent l'effroi, tant la civilisation antique pouvait être cruelle : mais partout se manifestent la profondeur philosophique, la méthode historique et scientifique et la puissance littéraire qui rendent les Anciens passionnantes jusque dans leurs noirceurs. Ce livre fort réussi contribuera utilement à entretenir l'intérêt du public pour le patrimoine textuel gréco-latín. »

Hommages de M. Jean-Marie MOEGLIN



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son auteur, le livre de Tobias Boestad, *"Pour le profit du commun marchand."* *La genèse de la Hanse (XII^e siècle-milieu du XIV^e siècle)*, Genève, Droz, 2022, XII-817 p. (École pratique des Hautes Études, Sciences historiques et philologiques – V, Hautes études médiévales et modernes, 116).

Issu d'une thèse soutenue à Sorbonne Université en novembre 2020, ce livre reprend à nouveaux frais la question de la genèse de la Hanse allemande. Il s'agit d'un problème historiographique ancien et important, dans lequel sont venues converger des préoccupations à la fois érudites et nationalistes, car la Hanse allemande a longtemps été considérée, après la catastrophe qu'aurait été la fin de l'empire des Staufen, comme une des réalisations qui avaient permis au génie allemand de continuer à s'exprimer. Ce n'est pas par hasard que la publication des *Hanserecesse* et du *Hansisches Urkundenbuch* est contemporaine au XIX^e siècle de celle des *Städtechroniken* et des *Reichstagsakten*, les villes et les diètes d'Empire, qui auraient permis à l'Allemagne de continuer à exister politiquement sous une forme affaiblie.

Sur cette question fort débattue de la genèse de la Hanse, Tobias Boestad a su à la fois faire une synthèse critique rigoureuse de tout ce qui a déjà été écrit et introduire une nouvelle perspective. Elle tient d'abord à l'angle d'attaque qu'il a choisi ; il a entrepris en effet de recenser et d'étudier toutes les formes de solidarités entre marchands et d'associations supra-urbaines qui se sont développées du XII^e au XIII^e siècle dans l'espace hanséatique. C'est dans la confrontation aux mêmes problèmes que l'idée de la Hanse s'est d'abord définie. Mais ce n'est que plus tard qu'arrivera sa mise en forme institutionnelle. L'étude porte donc sur les documents écrits dans lesquels, à partir du milieu du XII^e siècle, se trouvent formulés les "priviléges" que les marchands allemands à l'étranger réclament et pour l'obtention desquels ils se constituent en associations. De l'Angleterre à Novgorod, de Bergen à l'Allemagne rhénane, des marchands ont utilisé l'arme de l'association pour obtenir et défendre chartes et priviléges. C'est ce vaste mouvement qui a finalement généré la Hanse, dans une sorte de mouvement continu mais non linéaire qui conduit à l'apparition des premières diètes hanséatiques.

Dans une première grande partie "Avant la Hanse", Tobias Boestad inventorie toutes les associations entre marchands au fil de l'expansion commerciale allemande vers le nord de l'Europe. Il montre comment au cours du XIII^e siècle apparaissent des associations de "communs marchands" allemands sur les différents *hot spots* du commerce dans la mer du nord et la Baltique. Cela conduit à la création d'"hôtels" qui facilitent le séjour des marchands et œuvrent pour leur obtenir un régime juridique favorable. L'*universitas mercatorum* de Gotland est une de ces associations, importante à coup sûr même si son rôle dans la formation de la Hanse a été exagéré. Dès la fin du XIII^e siècle certaines villes bas allemandes, Lübeck notamment,

entreprennent de contrôler le fonctionnement de ces comptoirs extérieurs et de se concerter à ce sujet. Cette coopération intermunicipale est la première manifestation de “la Hanse” ; mais cela reste encore avant tout un “slogan”, un effet de discours, un appel au nécessaire renforcement de la solidarité des marchands allemands sur les marchés de l’Europe du nord, pas encore le développement de véritables institutions communes.

La deuxième grande partie, “Faire communauté”, analyse ce qui a permis de cimenter une “communauté politique” que l’on appellera la Hanse, bâtie sur l’alliance des villes et de leurs élites marchandes. Les fondements en sont un modèle d’organisation urbaine relativement uniforme dans le nord de l’Allemagne, ce qui facilite la mise en relation des élites marchandes qui sont à la tête de ces cités ; mais ce sont aussi les contacts personnels, dus notamment à l’émigration/immigration, de membres de puissantes familles vers d’autres villes qui ont pu servir de soubassement au développement d’une communauté politique hanséatique. Des formes de coopération et d’alliances interurbaines sur fond d’identités régionales assez bien affirmées se développent. Aucun de ces embryons d’alliance n’apparaît au XIII^e siècle comme proprement “hanséatique”, mais ils définissent déjà ce que seront les objectifs de la Hanse à la fin du XIV^e siècle. Parmi ces alliances, celle des “villes maritimes wendes”, qui comprend Lübeck et les villes du Mecklenbourg et de la Poméranie, cherche à se libérer du cadre provincial et se pose déjà, d’une certaine manière, comme le cœur de la future Hanse. La référence au profit du “commun marchand” structure le discours qui sous-tend les multiples formes de coopération interurbaines au service des intérêts des marchands allemands opérant dans l’espace du nord, tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des marchands et la liberté de commerce. Derrière ce discours sur le “commun marchand”, très clairement articulé à partir des années 1280, n’existe toutefois presque encore aucun fondement juridique. Le discours sur le “commun marchand” reste en fait une fiction politique. C’est pourtant cette fiction qui, prise à la lettre, a longtemps fait croire à l’existence d’une première forme de la Hanse comme association de marchands ayant précédé la Hanse des villes.

La troisième partie intitulée “Pluralité et internationalité des coutumes commerciales” remet en cause l’idée d’un “droit hanséatique” comme *corpus* unifié de normes juridiques et commerciales “hanséatiques” qui aurait été en vigueur dans l’espace de la mer baltique voire même dans toute l’Europe du nord. Tobias Boestad met en évidence le fait que la réglementation du conduit et du droit d’épave, deux problèmes essentiels de l’activité marchande, font l’objet sur les différents marchés hanséatiques d’une diversité de coutumes juridiques qui ne semble pas avoir posé problème aux marchands allemands. Ce qui leur importait était avant tout de pouvoir circuler librement et de ne pas être confrontés au risque de saisies arbitraires. Il en est de même avec le problème central de la disculpation des marchands allemands mis en cause sur les places étrangères. Les marchands allemands ne sont pas arrivés sur les marchés étrangers avec l’idée de faire accepter par les autorités du lieu un ensemble de coutumes commerciales déjà établies. Ils savaient s’adapter au droit local tout en formulant un peu partout la demande d’exemption des procédures d’ordalie et de duel judiciaire et le recours à des co-jureurs allemands.

La quatrième et dernière partie, “L’Institutionnalisation inachevée d’un référent discursif”, aborde la question de la naissance de la Hanse comme institution. Les associations de marchands allemands qui s’étaient créées dans les différents lieux d’action des marchands allemands étaient longtemps restées indépendantes les unes des autres ; les choses changent à

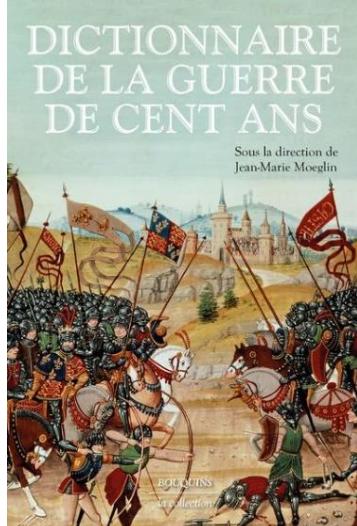
cet égard dans la première moitié du XIV^e siècle lorsqu'elles tendent à se coordonner sous la pression des villes dont ces marchands sont originaires. Tout ceci fraye la voie à l'affirmation d'une "Hanse allemande", une expression qui revient avec une insistance particulière dans l'acte par lequel une assemblée réunie le 20 janvier 1358 à Lubeck met en place le boycott commercial de la Flandre ; mais les institutions et le droit de cette Hanse restent à créer. Elles apparaissent, tout particulièrement la diète, au cours des décennies suivantes et se chargent de diriger et de coordonner l'action des filiales étrangères, les associations de "communs marchands", de cette Hanse. Ceci conduit-il à l'élaboration d'un droit hanséatique ? L'expression "droit des Allemands" ou "droit allemand" se rencontre assez souvent dans les documents du premier quatorzième siècle. Ce "droit des Allemands" ne renvoie pas à un corps de droit positif mais plutôt à la juridiction autonome, la justice corporative dont relèvent les communautés allemandes à l'étranger en ce qui concerne le règlement de leurs litiges internes sous l'égide d'anciens ou doyens choisis par eux. Pas de droit hanséatique par conséquent au sens d'un *corpus fermé*, mais l'idée que les litiges liés aux droits et priviléges acquis par les marchands allemands, où que ce soit et dans toute leur diversité et pluralité, relèvent de leurs propres juridictions que l'on peut dire hanséatiques. C'est seulement dans un deuxième temps que les villes wendes, avec Lubeck à leur tête, poussent à la création d'un droit intermunicipal mis en forme lors de la réunion de diètes. Vers 1370, l'on peut dire que le processus de genèse de la Hanse a abouti même si sa structuration institutionnelle est et restera toujours inachevée.

Des annexes consacrées à quelques points d'érudition, un ensemble de vingt cartes, un inventaire exhaustif des sources disponibles, publiées et inédites, et une impressionnante bibliographie rédigée en de multiples langues complètent le livre.

Au terme de cette étude, il apparaît que la Hanse aura donc été d'abord un ensemble de solidarités ; réunies autour du mot d'ordre du profit du "commun marchand", elles ont progressivement fondé une communauté étendue à un vaste espace maritime et terrestre. C'est le passage d'une communauté à une institution, dont les premiers germes apparaissent dans les deux dernières décennies du XIII^e siècle et qui se réalise véritablement dans le troisième quart du XIV^e siècle, qui crée la Hanse. Contre l'idée trop simple d'un passage d'une hanse des marchands à une hanse des villes, Tobias Boestad montre que la Hanse s'est dès l'origine constituée en solidarité de marchands et de villes marchandes confrontés aux mêmes problèmes. C'est la nécessité de trouver des solutions pragmatiques à ces problèmes qui a été le moteur de sa juridisation et de son institutionnalisation ; et dans ce processus, Lubeck et les villes wendes ont incontestablement joué un rôle moteur.

Le livre de Tobias Boestad fournit donc une contribution de première force au renouvellement en cours des travaux sur la Hanse, mais son intérêt ne se limite pas au champ des études hanséatiques. Il ouvre également à une réflexion sur le processus de construction du droit et de la norme. Le droit n'est pas l'émanation de pouvoirs qui exercent leur domination sur la société grâce à une production normative dont ils seraient les maîtres. Il n'est pas non plus une norme qui serait déconnectée des vraies réalités sociales et politiques. La fixation de la norme et du droit s'inscrit en réalité dans des rapports de force entre groupes professionnels et sociaux et s'affirme comme une réponse à leurs intérêts et à leurs attentes. Sa définition et l'autorité qu'on lui reconnaît, ou qu'on lui dénie, mettent par conséquent en cause d'importants enjeux politiques et sociaux. C'est aussi ce qui explique la pluralité et la complexité des sources

normatives ainsi que la difficulté de leur hiérarchisation, fort bien éclairées par Tobias Boestad à partir du cas de la genèse de la Hanse.



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage intitulé : *Dictionnaire de la guerre de Cent Ans*, Paris, éditions Bouquins, 2023, 1536 p., dirigé par moi-même avec la collaboration de quelque cinquante autres spécialistes.

Ce Dictionnaire organisé alphabétiquement, dans lequel l'on peut donc entrer par n'importe quelle notice, qui peut être lu de manière suivie ou en diagonale, a pour but de donner une synthèse neuve de la guerre de Cent ans sous toutes ses facettes et dimensions : ce qui relève de “l'événementiel”, les acteurs, les épisodes et les lieux de la guerre de Cent ans, des plus connus aux plus obscurs ; mais aussi “les structures”, la pratique de la guerre, de la diplomatie, les cadres politiques et administratifs, les structures sociales et économiques, la propagande, la mise en scène du pouvoir, les représentations. Fait aussi l'objet d'une attention particulière la mémoire que la guerre de Cent Ans a laissée de son époque à maintenant. L'ouvrage ne veut en effet pas seulement dire ce qu'a été la guerre de Cent Ans mais il montre aussi comment son souvenir a survécu en se transformant au fil des siècles dans les représentations et l'imaginaire ; ceci à travers sa réutilisation par toute sorte de médias, théâtre, romans, peinture, cinéma, musique et opéra, bande dessinée, jeux vidéos ... ; il montre comment les acteurs et les grands épisodes de la guerre de Cent ans ont été instrumentalisés, en France comme en Angleterre, par les différentes époques qui se sont succédées. Le *Dictionnaire de la guerre de Cent Ans* se veut ainsi une sorte d'histoire totale de la guerre de Cent Ans

Les quelque 1200 notices de l'ouvrage sont conçues pour répondre aux attentes du “grand public” et d'un public plus averti ; l'un et l'autre pourront y trouver une somme de connaissances commodément réunies, intégrant les acquis de la recherche récente mais facilement lisibles ; ils pourront également remonter des idées reçues sur cette époque et de l'imaginaire qu'il a suscité vers les réalités qui se dissimulent derrière cet imaginaire et ces idées reçues. Une bibliographie générale organisée thématiquement de près d'un millier de titres recensant prioritairement les ouvrages et articles récents, ainsi qu'un index des noms de personnes et des œuvres anonymes, doivent également permettre l'utilisation de ce livre comme instrument de travail.

Si ce *Dictionnaire* a donc d'abord l'ambition d'être une synthèse à la pointe de la recherche actuelle traitant de tous les aspects de la guerre de Cent Ans, il n'en reste pas moins qu'il est aussi inspiré par une vision d'ensemble de ce “moment” de l'histoire de la France et de l'Angleterre qu'est devenue dans l'historiographie et la mémoire la “guerre de Cent Ans”.

Contre l'idée traditionnelle d'une guerre entre deux pays et deux peuples pour la suprématie, voire pour la conquête de l'un par l'autre, il insiste sur le fait que la guerre dite de Cent Ans,

bien plus qu'une guerre, a d'abord été la recherche sans cesse reprise d'une paix impossible. Elle naît en effet d'une faide somme toute banale entre deux rois dont le motif officiel était que l'un, le roi anglais, réclamait une couronne que l'autre, le roi français, se serait appropriée sans droit. Ne pouvant obtenir satisfaction ni par la voie de justice ni par la voie de paix, le roi anglais se voyait contraint de recourir à la voie de guerre.

Autour de cette revendication sans cesse réactivée par Édouard III et ses successeurs vinrent s'agréger une multitude d'autres conflits locaux. Leurs protagonistes avaient leurs propres agendas, mais opportunisme politique et insertion dans des réseaux complexes de fidélité et d'amitié les conduisirent à intégrer leurs conflits dans la faide centrale qui opposait les Plantagenêts d'Angleterre et les Valois de France. C'est cette logique qui donne à la guerre de Cent Ans l'allure quelque peu archaïque d'une guerre dans laquelle les liens personnels, les affaires d'honneur blessé et de réclamations obstinées de terres et de droits, les haines recuites transmises de génération en génération occupaient le devant de la scène. Mais l'agrégation d'une multitude de faiques petites et moyennes au conflit central de deux rois puissants et la nécessité de donner une efficacité et une légitimation supérieure à un effort de guerre massif et coûteux ont poussé des configurations politiques encore faiblement structurées – les royaumes de France et d'Angleterre – à se transformer en États administrativement organisés, militarisés et dotés d'une idéologie politique cohérente au sein de laquelle l'obéissance inconditionnelle au roi légitime était devenue une vertu cardinale.

Le roi de France, qui disposait dans son royaume, malgré la crise dynastique de 1328, des réseaux de fidélité les plus étendus et solides hérités de la longue construction capétienne, a fini par triompher de son rival. Ce dernier en effet, en dépit de l'efficacité de ses archers et de ses éclatantes victoires, n'a jamais été en mesure (en dehors de la Guyenne) de le concurrencer sérieusement dans ce domaine et de recueillir une large adhésion à l'intérieur du royaume. Même quand les circonstances, après le meurtre de Montereau en 1419, lui ont permis de conclure une alliance avec le duc de Bourgogne, le soutien du vaste réseau bourguignon constitué sous Philippe le Hardi et Jean sans Peur ne lui a jamais été vraiment acquis ; il en a d'ailleurs perdu l'essentiel dès la paix d'Arras en 1435.

Tout cela a préparé la transformation dans l'imaginaire des siècles ultérieurs de la guerre de Cent Ans en une guerre "moderne" entre deux États-nations, l'un conquérant et agressif, l'autre luttant pour sa survie ; une guerre désormais tenue pour une étape essentielle sur la longue route menant à l'avènement de la France. Les historiens qui écrivirent l'histoire de France à l'époque de la guerre de Cent Ans oublièrent qu'elle avait d'abord été cette recherche d'une paix impossible entre deux rois dont l'un exigeait réparation pour le tort immense qu'il déclarait avoir subi lorsqu'on l'avait privé de la couronne de France. Ils y virent désormais une guerre de conquête qu'un roi et un peuple avaient menée contre un autre roi et un autre peuple, recherchant en vain la bataille d'anéantissement qui lui donnerait enfin la victoire. Et de cette lutte à mort serait sortie la "nation France". La "guerre de Cent Ans" était ainsi érigée en moment essentiel de l'histoire de la France.

C'est ainsi toute la complexité de cette "guerre de Cent Ans" à la fois comme réalité et comme construction historiographique que ce *Dictionnaire* cherche à éclairer.